DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 21 septembre 2026
Numéro : 6
Objet : Décision modificative n°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un septembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Michel ARTUS.

Nombre de membres en exercice 26
17 membres présents, 2 membres représentés, 7 membres absents.

Membres présents : Gérard AGRECH, Michel ARTUS, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Pascale CHAPELLE, Nathalie COSTES-BOUSQUET, Sébastien DAVID, Sébastien FOUCRAS, Philippe GALTIER, Pierre GRIMAL, Patrick LE ROUX, Claire MOUTERDE, Régine NESPOULOUS, Daniel NEUVILLE, Patricia NOEL, Marian VARYN, Marina VIDAL CONDOMINES
Membres représentés : Olivier LANTUEJOUL, Corinne TALLE.
Membres absents : Claudie CELIE CARTAYRADE (excusée), Vivien GUIRAUD (excusé), Serge JULIEN (excusé), Christian LACOMBE, Marie-Dolores MALPEL (excusée), Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE (excusée).

Madame Anne CALMELS est nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMICA, notamment leur article 7.2 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°20260310_8 du 10 mars 2026 portant vote du BP 2026 du SMICA,
Vu la délibération n°20260609_7 du 9 juin 2026 portant vote du BS du SMICA,

Monsieur le Président indique au Comité syndical qu'une décision modificative doit être adoptée afin de tenir compte d'éléments nouveaux qui n'étaient pas connus au moment du vote du Budget Primitif (BP), ni du Budget supplémentaire (BS).
Ces mouvements sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Code INSEE			
12202	SYNDICAT MIXTE (SMICA) - Budget SMICA	DM n° 1	2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	50.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**50.00 €**	**50.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	50.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21838 : Autre matériel informatique	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**800.00 €**	**800.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	800.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget 2026 du SMICA, conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260921-20260921-6-BF
Reçu le 28/09/2026

AUTORISE le Président à effectuer les opérations budgétaires et comptables nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Michel ARTUS